% DPAM

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

DPAM B Real Estate EMU Sustainable - Classe F - ISIN: BE6271655233

Un compartiment de DPAM B, Sicav publique de droit belge

Nom de l'initiateur du produit: Degroof Petercam Asset Management SA, en abrégé DPAM.

Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles - dpam@degroofpetercam.com - https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html - Appelez le +32 2 287.90.77 pour de plus amples informations. DPAM fait partie du groupe Degroof Petercam.

DPAM B est géré par la société de gestion DPAM et celle-ci agit en cette qualité au sens de la Directive 2009/65/CE.

Autorité compétente: L'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) est chargée du contrôle de DPAM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est autorisé en Belgique.

DPAM est agréée en Belgique et réglementée par la FSMA

Date de production du document d'informations clés: 31/03/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type

Action de capitalisation d'un compartiment de DPAM B, Sicav publique de droit belge. Les actions du compartiment sont des actions de capitalisation ne donnant pas droit à un dividende. Tous les revenus que le produit perçoit sont réinvestis.

Durée

Illimitée. Ce produit n'a pas de date d'échéance déterminée.

Objectifs

Objectif: L'objectif du compartiment est de procurer un rendement aussi élevé que possible à long terme, en investissant principalement en titres représentatifs du secteur de l'immobilier en zone Euro. Le compartiment n'investira pas plus de 40% de ses actifs en créances de toute nature. Les sociétés dans lesquelles le compartiment investit sont sélectionnées sur base du respect de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).Le compartiment promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, et doit contenir une proportion minimale d'investissements durables au sens du même règlement. Il s'agit d'un compartiment géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Politique d'investissement: Le compartiment investit en actions de sociétés immobilières (entre autres les Real Estate Investment Trusts et les sociétés immobilières réglementées, en ce compris les sociétés d'investissement qui investissent en biens immobiliers ainsi que les sociétés actives dans la promotion et le développement immobilier), les obligations convertibles ou avec warrants émises par des sociétés immobilières, les certificats fonciers et immobiliers (ou tous titres analogues). Les investissements représentatifs du secteur immobilier en Belgique pourront être détenus majoritairement. Le compartiment n'investira pas plus de 40 % de ses actifs en créances de toute nature (comme par exemple des obligations). Les liquidités pourront représenter jusqu'à 25 % des actifs nets. La sélection repose sur une méthodologie qui, sur tout le portefeuille, a) exclut les sociétés qui ne sont pas en conformité avec certaines normes mondiales, en ce compris le Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption), b) exclut les sociétés qui sont impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux de hasard, charbon thermique, etc) ou c) impliquées dans des controverses ESG sévères (incidents, allégations liées à des problèmes environnementaux, sociaux, de gouvernance). La sélection s'appuie aussi sur une analyse et notation du profil ESG de la société investie au moyen de Scorecard ESG (grilles d'analyse des risques ESG les plus pertinents et les plus matériels auxquels sont exposées les sociétés) uniquement pour la portion des investissements visant un objectif durable. Enfin pour la portion des investissements visant un objectif durable, la recherche d'impact et thématiques de durabilité s'assure que les produits et/ou services de l'entreprise financent – en proportion de son chiffre d'affaires – le développement durable. Vous trouverez plus d'informations sur le site https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html.

Produits dérivés: Des instruments financiers dérivés autorisés sont accessoirement utilisés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement. L'utilisation de ces contrats n'a pas d'influence significative sur le profil de risque.

Benchmark: FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Capped Net Return.

Utilisation du benchmark: le benchmark est utilisé à titre de comparaison des performances et pour sélectionner une grande partie des titres du portefeuille.

Tracking error: Le tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou de l'indice de référence). Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle proportion le rendement de la part de référence peut s'écarter de celui de son benchmark (ou de l'indice de référence). Le profil de rendement et de risque du compartiment peut être aligné sur celui du benchmark car le compartiment investit principalement dans les mêmes titres que ceux du benchmark. Cela pourrait entraîner un tracking error inférieur à 3 %.

Souscription/Remboursement: Vous pouvez échanger vos actions détenues dans ce compartiment contre des actions d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter les informations dans le prospectus sous le point « Informations concernant les actions et leur négociation ».

Toute demande de souscription/remboursement d'actions peut être introduite chaque jour ouvrable avant 15h (heure belge) auprès de Banque Degroof Petercam SA.

Investisseurs de détail visés

Ce produit s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon d'investissement de 5 ans, qui satisfont aux critères d'accès à cette classe d'action décrits dans le prospectus et qui:

- ont une connaissance et une expérience suffisantes des marchés d'actions et des fonds, et comprennent les risques du produit
- recherchent une exposition aux titres représentatifs du secteur immobilier de la zone euro
- sont intéressés par un investissement qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales sans objectif d'investissement durable
- peuvent supporter une perte par an supérieure à 20%

Informations pratiques

Dépositaire: Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A, succursale belge

Le document d'informations clés décrit une classe d'action du compartiment DPAM B Real Estate EMU Sustainable de la Sicav DPAM B.

DPAM B est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en Belgique (Etat membre d'origine de la SICAV), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE et soumis au contrôle prudentiel de la FSMA.

Conformément aux dispositions légales applicables, le patrimoine du compartiment est distinct du patrimoine des autres compartiments de la SICAV, ce qui implique notamment que les droits des investisseurs et autres créanciers de ce compartiment sont limités aux actifs de celui-ci.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments de la Sicav.

Des informations supplémentaires sur le compartiment sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la SICAV. Ces documents (établis en français, néerlandais et anglais) ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site: https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html (onglet 'Documentation').

Toute autre information pratique, notamment la dernière valeur nette d'inventaire des actions est disponible sur le site internet mentionné ci-dessus (onglet 'Valeur nette d'inventaire').

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Investir dans ce produit comporte en outre des risques matériellement pertinents mais non repris dans l'indicateur de risque:

- Risque de concentration: le portefeuille étant principalement composé d'actions émises par des sociétés immobilières de la zone euro, il est susceptible d'être plus spécifiquement exposé au développement économique de ce secteur et de cette zone.
- Risque de liquidité: les instruments du secteur immobilier peuvent présenter un risque de liquidité élevé. Ce risque se manifeste principalement pendant les périodes de tension sur le marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		**5 ans**	
Exemple d'investissement:		**10 000 EUR**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	2 750 EUR	2 500 EUR
	Rendement annuel moyen	-72.45%	-24.21%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 090 EUR	5 120 EUR
	Rendement annuel moyen	-39.09%	-12.54%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 540 EUR	12 220 EUR
	Rendement annuel moyen	5.35%	4.10%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 640 EUR	18 700 EUR
	Rendement annuel moyen	46.36%	13.33%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale ne peut dépasser le montant de votre investissement initial.

Scénario défavorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08 2021 et 01 2024.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 09 2015 et 10 2020.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 03 2014 et 04 2019.

Que se passe-t-il si DPAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du compartiment sont conservés auprès du Dépositaire et maintenus séparés des autres actifs conservés par celui-ci.

En cas de défaillance de DPAM ou d'un autre compartiment de la Sicav, aucun de ceux-ci ne peut utiliser l'argent du produit pour payer ses dettes.

Votre investissement n'est toutefois pas protégé par un mécanisme d'indemnisation ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

En cas de changement de compartiment, vous payerez la différence éventuelle entre la commission de commercialisation des compartiments concernés.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	**217 EUR**	**689 EUR**
Incidence des coûts annuels (*)	**2.2%**	**1.4% chaque année**

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,48 % avant déduction des coûts et de 4,10% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Max 1,00%. Ce sont les frais que vous payez lorsque vous faites votre investissement (frais de souscription). Ces frais comprennent les frais de distribution. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	95 EUR
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

Celle-ci a été définie sur base de la composition des actifs du compartiment (actions, obligations, ou mixte), du profil de risque et de l'exposition géographique.

Vous pouvez à tout moment vendre vos actions du compartiment. La décision de sortir avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance et de risque de votre investissement.

La section « Que va me coûter cet investissement ? » contient des informations sur l'impact des coûts au fil du temps.

Toute demande de souscription/remboursement d'actions peut être introduite chaque jour ouvrable avant 15h00 (heure belge) auprès de Banque Degroof Petercam SA.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend peut être soumise par écrit à DPAM, Service de Gestion des Plaintes, rue Guimard 18 à 1040 Bruxelles, ou par mail à claimsDPAM@degroofpetercam.com.

Toutes les informations sur la procédure de traitement des plaintes de DPAM sont disponibles sur le site https://www.dpaminvestments.com/documents/complaints-procedure-enBE.

Autres informations pertinentes

Les données relatives aux scénarios de performances sont actualisées mensuellement et publiées sur https://docs.publifund.com/monthlyperf/BE6271655233/fr_FR.

Les informations relatives aux performances passées sont publiées sur https://docs.publifund.com/pastperf/BE6271655233/fr_FR. Ces informations sont disponibles pour les 10 dernières années. Le nombre d'années au cours desquelles les performances passées sont indiquées peut être inférieur à 10 ans pour les produits récents.